

v m s verband musikschulen schweiz
 a s e m association suisse des écoles de musique
 a s s m associazione svizzera delle scuole di musica
 a s s m associaziun svizra da las scolas da musica

In grossen Schritten vorwärts

Den VMS beschäftigen grosse Themen – dazu gehören die Unterstützung der Begabtenförderung auf Bundesebene und die Digitalisierung. Thematisiert wurden sie an der Delegiertenversammlung vom 19. November 2021.

Anicia Kohler — «Wenn der Wind der Veränderung weht, bauen die einen Mauern und die anderen Windmühlen» – diese alte chinesische Weisheit stellte VMS-Präsidentin Christine Bouvard an den Beginn der Delegiertenversammlung in Olten. Nebst den bereits geschehenen internen personellen Wechseln mit drei neuen Vorstandsmitgliedern stünden dem VMS auch extern mehrere grosse Verände-

rungen bevor, darunter das Projekt «Talentkarte Musik» des Bundesamts für Kultur.

Der Mehrjahreszielplan – bis 2026 geplante Projekte

Vize-Präsident Philippe Krüttli stellte den vom VMS-Vorstand an der Klausur 2021 erarbeiteten Mehrjahreszielplan vor. Alle Ressorttätigkeiten des Vorstands laufen nach wie vor unter dem Label «Musikschule in Vernetzung». Dazu gehören die politische Arbeit im Rahmen der Begabtenförderung zur Umsetzung des Art. 67a BV sowie die Strategie für die Kulturbotschaft 2025 – 2028 in Kooperation mit der Konferenz Musikhochschulen Schweiz (KMHS). Im Ressort Pädagogik steht die Erneuerung des Profils «Musikpädagogin Musikpädagoge» an. Bei den Forschungsprojekten wiederum geht es um den Abschluss der Studie «Musiklernen CH» sowie um die Begleitung des Projekts «Netzbasierter Instrumental- und Vokalunterricht», beides in Zusammenarbeit mit der Hochschule Luzern – Musik. Hohe Priorität hat auch die Entwicklung einer nationalen Digitalisierungsstrategie für die Musikschulen. Diese soll unter Berücksichtigung sich stark unterscheidender Bedürfnisse und Ansprüche sorgfältig erarbeitet werden.

Präsidentin / Présidente

Christine Bouvard Marty
 T 076 336 28 56
 christine.bouvard@musikschule.ch

Geschäftsstelle / Secrétariat

Margot Müller und Susanne Weber
 Dufourstrasse 11, 4052 Basel
 T 061 260 20 70, F 061 906 99 01
 info@musikschule.ch

Redaktion der Verbandsseiten VMS

Anicia Kohler
 T 079 756 92 59
 anicia.kohler@musikschule.ch

Rédaction des pages ASEM

Jean-Damien Humair
 T 079 391 91 28
 redaction@revuemusicale.ch

www.musikschule.ch
www.ecole-musique.ch
www.scuola-musica.ch

quarte Open Label

Im Rahmen der Delegiertenversammlung erhielten zwei Musikschulen ein quarte-Zertifikat: die Ecole de Musique du Jura bernois EMJB (BE) sowie die Musikschule Konservatorium Zürich MKZ (ZH).

A l'occasion de l'assemblée des délégués, deux écoles de musique se sont vues remettre un certificat quarte: l'Ecole de musique du Jura bernois EMJB (BE), et la Musikschule Konservatorium Zürich MKZ (ZH).



vlnr / de gauche à droite: Patrick Vogel, Erich Zumstein (MKZ), Thomas Saxer (VMS/ASEM), Christine Bouvard (VMS/ASEM), Julien Annoni, Sandra Oppliger, (EMJB), Philippe Krüttli (EMJB, VMS/ASEM).
 Foto: Margot Müller

«Es geht nicht darum, zwei Welten gegeneinander auszuspielen», sagte Philippe Krüttli, «Sondern zu zeigen, wie die pädagogische Beziehung interaktiver und reicher werden kann, wenn die digitalen Werkzeuge gekonnt eingesetzt werden.» Intern stehen in den nächsten Monaten und Jahren das Forum für musikalische Bildung 2023, das langfristige Finanzierungskonzept für den VMS sowie die Überführung der beiden Labels quarte und Pre-College CH in eine unabhängige Struktur auf dem Plan.

Rahmenkonzept Talent Card – 2022 wird es konkret

«Das Bundesprojekt «Talentkarte Musik» ist ein Projekt von historischer Bedeutung», sagte Christine Bouvard. Der Verfassungsartikel 67a werde mit der Förderung junger Talente umgesetzt. Das vom Bundesamt für Kultur und der Arbeitsgruppe «Talentkarte Musik» erarbeitete Rahmenkonzept

geht in Vernehmlassung in die Interessenskreise. Es wird im Dezember via VMS an alle Kantonalverbände zur Stellungnahme versandt. Begleitend wird der VMS Umsetzungshilfen entwickeln. Bis März 2022 soll das definitive Rahmenkonzept vorliegen, die entsprechende Verordnung soll im Sommer 2022 vom Bund verabschiedet werden. Ab Frühjahr werden die Kantonalverbände bei der Umsetzung und Anpassung der aktuellen Programme aktiv unterstützt.

Austausch und Einblick ist hilfreich für den Vorstand

Zum Abschluss der Delegiertenversammlung bedankte sich Christine Bouvard für den fruchtbaren Austausch, den der Tag ermöglichte, sowohl im Plenum, während der Kaffeepausen wie auch beim Mittagessen, und schickte die kantonalen Vertreterinnen und Vertreter mit guten Wünschen auf die Heimreise.

De grands pas en avant

L'ASEM travaille sur d'importants sujets, comme le soutien de l'encouragement des talents au niveau fédéral et la numérisation. Ces projets ont été abordés lors de l'assemblée des délégués du 19 novembre 2021.

Trad: A. Carruzzo — «Quand souffle le vent du changement, les uns construisent des murs, les autres des moulins»: c'est par ce vieil adage chinois que la présidente de l'ASEM, Christine Bouvard, a ouvert l'assem-

blée des délégués à Olten. Outre les changements personnels internes déjà intervenus avec l'arrivée de trois nouveaux membres au comité, l'ASEM s'appête à vivre d'importantes évolutions externes, notam-

ment illustrées par le projet « Carte talent » de l'Office fédéral de la culture.

Objectifs pluriannuels : des projets planifiés jusqu'en 2026

Le vice-président Philippe Krüttli a présenté les objectifs pluriannuels établis lors du séminaire de réflexion de 2021. Toutes les activités des différents secteurs du comité continuent d'être menées sous le label « Les écoles de musique en réseau ». Parmi celles-ci figurent le travail politique en faveur de l'encouragement des talents dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 67a Cst., ainsi que la stratégie développée avec la Conférence des hautes écoles de musique suisses (CHEMS) pour le Message culture 2025-2028. Le secteur pédagogie s'attelle à la révision du profil professionnel des professeur·es de musique. S'agissant des projets de recherche, les activités se concentrent sur l'achèvement de l'étude « Apprendre la musique en Suisse » et sur l'accompagnement du projet « Enseignement instrumental et vocal virtuel », tous deux menés en collaboration avec la haute école de musique de Lucerne. Un autre projet hautement prioritaire est le développement d'une stratégie nationale de numérisation pour les écoles de musique. Celle-ci doit être élaborée avec soin, en tenant compte de besoins et d'exigences très variables. « Il n'est pas question d'opposer deux mondes », a souligné Philippe Krüttli, « mais de montrer comment la relation pédagogique peut devenir plus dense, plus interactive, plus riche au travers d'une utilisation maîtrisée de l'outil numérique ». A l'interne, l'ASEM sera occupée ces prochains mois par le Forum sur la formation musicale 2023, par la stratégie de financement à long terme de l'ASEM et par le transfert des deux labels quarte et Pre-College CH dans une structure indépendante.

Concept-cadre Carte talent : le projet se concrétisera en 2022

« Le projet fédéral « Carte talent Musique » est d'une importance historique », a déclaré Christine Bouvard. Il permettra de mettre en œuvre l'encouragement des jeunes talents prévu à l'art. 67a de la Constitution. Le concept-cadre élaboré par l'Office fédéral de la culture et le groupe de travail « Carte talent Musique » sera mis en consultation auprès des cercles intéressés. En décembre, une prise de position sera envoyée à toutes les associations cantonales par l'intermédiaire de l'ASEM. L'ASEM développera également des aides à la mise en œuvre. Le concept-cadre définitif

devrait être prêt d'ici mars 2022, l'ordonnance correspondante sera adoptée par la Confédération en été 2022. Dès ce printemps, les associations cantonales seront activement soutenues pour la mise en œuvre et l'adaptation du programme actuel.

Un échange et un aperçu précieux pour le comité

En conclusion de l'assemblée, Christine Bouvard a remercié les déléguées et délégués pour les échanges fructueux rendus possibles par cette journée, tant en plénum que pendant les pauses café et le repas de midi. Elle a formulé ses meilleurs vœux aux déléguées et délégués avant leur voyage de retour.

SERVICES

SUISA

Am 1.1.2022 ist die neue Vereinbarung des VMS mit der SUISA in Kraft getreten – sie regelt die Urheberrechtsabgaben für Musikaufführungen sowie für gewisse Onlinenutzungen der Musikschulen. Im Vertrag geregelt ist zum Beispiel die Bewilligung für Online-Videos à maximal 30 Minuten, die kostenlos zugänglich sind, die sich vor allem an Publikum aus der Schweiz oder aus Liechtenstein richten und deren Produktionsbudget maximal CHF 2500 beträgt.



Konsultieren Sie das Factsheet für weiterführende Informationen www.verband-musikschulen.ch/de/service/recht

Le 1^{er} janvier 2022, un nouvel accord entre l'ASEM et la SUISA est entré en vigueur. Il règle les redevances des droits d'auteur sur les représentations musicales ainsi que certaines utilisations en ligne des écoles de musique. Le contrat prévoit par exemple une autorisation pour les vidéos en ligne de 30 minutes au maximum. Celles-ci doivent être accessibles gratuitement et s'adresser avant tout à un public de Suisse et du Liechtenstein. En outre, leur budget de production ne doit pas excéder 2500 francs.



Consultez la notice pour obtenir des informations supplémentaires www.verband-musikschulen.ch/fr/service/recht

Conférence romande

Le 3 décembre 2021, les représentantes et représentants cantonaux et les directions des écoles de musique se sont réunis pour la Conférence romande annuelle. Elle était accueillie par l'Ecole de musique de Lausanne.

ASEM — « Les écoles de musiques font un travail formidable » : c'est par ces mots que Michael Kinzer, chef du service de la Culture de la Ville de Lausanne, a ouvert la 18^e Conférence romande. « Ouvrir le plus largement possible l'accès à la formation musicale est notre objectif commun », a-t-il poursuivi. « L'engagement proactif de tous les acteurs est la clé du succès ».

Théodor Gafner, directeur de l'Ecole de musique de Lausanne, a présenté ensuite son institution (soutenu d'une manière très charmante par son petit chien Jiji) à la vingtaine de personnes présentes. Comptant près de 2000 élèves, 100 professeurs et une offre diversifiée s'adressant à toutes les catégories d'âge - du bébé de douze mois aux adultes -, cette institution figure parmi les grandes écoles de musique de la région.

« Carte talent musique » pour les programmes cantonaux

L'organisateur Philippe Müller a rendu compte des activités accomplies par le comité de l'ASEM au cours de l'année écoulée. Puis la présidente Christine Bouvard a fait le point sur les travaux en lien avec le concept-cadre de la Confédération « carte talent musique », qui vient d'être mis en consultation auprès des cantons et des cercles intéressés. Le projet prévoit un encouragement des jeunes talents complémentaire aux soutiens actuels des pouvoirs publics et des fondations, qui s'inscrira dans un cadre national. Les différentes structures d'encouragement existantes devront être prises en compte. « La diversité cantonale fait partie de l'identité de notre pays », a souligné Christine Bouvard, qui a encouragé les personnes présentes à faire des



Photo: Anicia Kohler

suggestions et poser des questions au niveau cantonal.

Numérisation : de nombreuses questions

Après une présentation des projets de recherche actuels par Marc-Antoine Camp (Haute école de musique de Lucerne), l'exposé de Richard Emmanuel Eastes, de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, a également contribué à la réflexion. Comment l'enseignement de la musique peut-il se concevoir à l'ère de la numérisation, a-t-il demandé, soulignant qu'il ne s'agit ni d'être moderne par principe, ni de reproduire exactement le monde analogique dans un monde numérique. L'opportunité de la numérisation réside en ceci qu'elle offre de nouveaux outils, a-t-il relevé. Il a évoqué ensuite différentes tendances, nouvelles ou anciennes, allant du synthétiseur à l'intelligence artificielle. Cependant, l'essentiel pour lui, et manifestement aussi pour les personnes présentes, c'est que dans le domaine de l'enseignement, la numérisation implique avant tout une réflexion personnelle des enseignantes et enseignants, qui se perçoivent de plus en plus souvent comme des coaches que comme des éminences grises que l'on ne rencontre qu'une fois par semaine dans la salle de cours. La discussion s'est révélée très variée et intensive. Philippe Müller et Philippe Krüttli ont conclu la Conférence romande à 16h.

Conférence romande

VMS — Am 3. Dezember 2021 trafen sich kantonale Vertreter:innen sowie Musikschulleiter:innen zur alljährlichen Conférence romande. Gastgeberin war die Ecole de musique de Lausanne.

« Die Musikschulen leisten hervorragende Arbeit » – Michael Kinzer, Leiter der Kulturabteilung der Stadt Lausanne, eröffnete die 18. Conférence romande mit einem wertschätzenden Grusswort.

Organisator Philippe Müller berichtete von den Aktivitäten des VMS-Vorstands im letzten Jahr und VMS-Präsidentin Christine Bouvard sprach über den Stand der Arbeiten rund um das Rahmenkonzept Talentkarte Musik. Nach der Mittagspause regte ein Referat von Richard Emmanuel Eastes von der Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale rund um die Digitalisierung zum Nachdenken an.